



# “Éducation pour l'inclusion: la voie de l'avenir”



48<sup>E</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE  
L'ÉDUCATION

(25-28 NOVEMBRE 2008 GENÈVE - SUISSE)

UNESCO-IBE

*L'UNESCO définit l'inclusion comme « un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation ».*

*Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'Éducation pour tous.*  
Paris : UNESCO, 2005.

## La 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE)

Depuis 1934, le BIE a organisé la Conférence internationale de l'éducation (CIE) pour promouvoir le dialogue politique global en matière d'éducation.

La CIE permet à des ministres de l'éducation, à des responsables gouvernementaux, à des organisations internationales et à la société civile de participer activement à une discussion ouverte et constructive sur des visions et des concepts, de partager des expériences et des pratiques, et d'établir des agendas pour une action concrète dans le domaine de l'éducation au niveau national et régional.



© UNESCO

La 48<sup>e</sup> session de la CIE se focalisera sur le thème suivant: « **Éducation pour l'inclusion: la voie de l'avenir** ».

L'objectif à long terme de la 48<sup>e</sup> session de la CIE est de soutenir les États membres de l'UNESCO dans la provision des conditions sociales et politiques nécessaires à chacun pour exercer son droit humain à accéder aux perspectives éducatives et y prendre une part active afin d'apprendre.

La création d'un environnement social et éducationnel dans lequel les apprenants peuvent prendre part et bénéficier d'une éducation de qualité est au cœur de l'Éducation pour tous.

### Le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO)

Le BIE est l'institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, méthodes et structures éducatifs. Sa mission générale est de contribuer à atteindre l'objectif d'une éducation de qualité pour tous.

Le BIE construit des Communautés de pratique pour promouvoir les capacités nationales en matière de changement et de développement curriculaires dans toutes les régions du monde.

Le BIE vise à introduire des approches innovatrices pour la conception et la mise en place des curricula, à améliorer les aptitudes pratiques et à faciliter le dialogue international en matière de pratiques et de politiques d'éducation.

## Les thèmes qui seront discutés pendant la CIE



© UNESCO

Le Conseil du BIE, constitué de 28 États membres, a suggéré que la CIE soit organisée autour de plusieurs débats et ateliers parallèles selon la structure suivante :

- Un débat introductif focalisé sur le thème suivant : « **De l'éducation pour l'inclusion à une société inclusive** », visant à mettre en avant les défis sociaux et éducatifs de l'éducation pour l'inclusion et de l'inclusion sociale.

- Quatre ateliers sur les sous-thèmes suivants :

- *Éducation pour l'inclusion: approches, orientations et contenu* ; pour mieux comprendre la théorie et la pratique de l'éducation pour l'inclusion.
- *Éducation pour l'inclusion: politiques publiques* ; pour démontrer le rôle des gouvernements dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives à l'éducation pour l'inclusion.
- *Éducation pour l'inclusion: systèmes, liens et transitions* ; pour créer des systèmes éducatifs qui offrent des perspectives pour l'apprentissage tout au long de la vie.
- *Éducation pour l'inclusion: apprenants et enseignants* ; pour favoriser un environnement d'apprentissage où les enseignants sont bien préparés à répondre aux attentes et aux besoins divers des apprenants.

- Un débat final sur le thème de « **L'éducation pour l'inclusion : de la vision à la pratique** », visant à discuter des propositions d'action en matière d'éducation pour l'inclusion dans le cadre d'un agenda politique international.

*« ... (l'éducation pour l'inclusion) suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants. »*

*Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'Éducation pour tous. Paris : UNESCO, 2005.*

## Où trouver plus d'information sur la CIE et ses thèmes ?

- Informations sur la Conférence internationale de l'éducation :  
<[www.ibe.unesco.org/French/policy/ice\\_fr.htm](http://www.ibe.unesco.org/French/policy/ice_fr.htm)>
- Informations sur la 48<sup>e</sup> session de la CIE :  
<[www.ibe.unesco.org/International/ICE48/French/index.html](http://www.ibe.unesco.org/International/ICE48/French/index.html)>
- Informations sur l'éducation pour l'inclusion :  
<[www.unesco.org/education/inclusive](http://www.unesco.org/education/inclusive)>
- Des questions et/ou suggestions en rapport à la CIE peuvent être envoyées au courriel suivant :  
<[conference@ibe.unesco.org](mailto:conference@ibe.unesco.org)>